

différentes formes. Et donc la question du racisme ne peut pas être occultée dans ce rapport-là. Et, donc par rapport à ça, c'est extrêmement important de transformer aussi la façon comment ces expériences-là ont été vécues et les conséquences. Je vais utiliser un grand terme, mais d'une certaine façon l'autostigmatisation ou éventuellement parfois des événements qui peuvent avoir un effet traumatique pour certaines personnes et qu'il faut les travailler aussi par d'autres biais.

1295

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Très bien, merci.

1300

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Merci.

1305

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Merci infiniment. Alors, on va aller à la pause d'une quinzaine de minutes et puis on se retrouve dans 15 minutes.

1310

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Merci à vous deux.

1315

**PAUSE**

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

On va reprendre nos travaux. On nous a dit que monsieur Frantz Jean-Jacques est avec nous? Oui. Bonsoir, monsieur. Ce serait à votre tour de venir nous dire votre opinion.

1320

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1325           Bonsoir.

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

1330           Bonsoir.

**M, FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1335           C'est avec plaisir que je me joins au travail de la commission pour vraiment venir vous faire part de mon opinion. Ce n'est pas du tout une opinion clinique, mais...

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

1340           Une opinion comment?

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1345           Clinique. De par mon parcours, je pense avoir une opinion pertinente à vous présenter par rapport aux races que j'ai pu constater moi-même. Je dois d'abord vous expliquer en tant que... ça fait 30 ans que j'interviens auprès des jeunes des communautés culturelles, des communautés racisées. En tant qu'intervenant communautaire, j'ai d'abord débuté en tant que travailleur de rue à Montréal-Nord et également à Ville d'Anjou. Par la suite, j'ai suivi un cheminement un peu chaotique pour atterrir au palais de justice de Montréal et en tant qu'huissier et greffier au palais de justice de Montréal et de Longueuil.

1350           Et j'ai pu également, dans ce contexte, eu à observer le comportement des jeunes pour ensuite revenir à Montréal-Nord en tant que directeur d'une organisation communautaire qui

1355 s'appelle Évolu Jeunes 19-30, qui a comme mission d'intervenir auprès des jeunes qui ont des démêlés avec la justice. Et c'est justement pour ces jeunes que je suis présent ce soir. C'est dans le but justement de clarifier certaines situations que ces jeunes-là vivent, qu'ils interprètent comme de l'abus, comme de l'injustice et je pense qu'ils n'ont pas une voix, et ils n'osent même pas se présenter devant la Commission afin de défendre leur propre cause.

1360 Je ne suis senti interpellé quand j'ai entendu les objectifs de la commission afin de faire valoir le point de vue de la plupart de ces jeunes-là. Je vous inviterais d'abord à... pour bien vous faire comprendre un petit ce que... Le premier point que j'aimerais souligner, c'est au niveau de la justice à travers un article qui a été écrit par la journaliste de La Presse, madame Caroline Touzin. C'est un article qui parlait des coupables innocents, qui est sorti en 2015.

1365 Madame Caroline Touzin a parlé de la situation de beaucoup de jeunes qui viennent à la justice et qui plaident coupables malgré qu'ils étaient innocents. Et qu'est-ce qui justifiait ces comportements, elle l'a bien expliqué dans son article, ce sont très souvent parce que ces jeunes-là étaient mal informés sur leurs droits, autrement, ils ne connaissaient pas aussi les conséquences que ça allait avoir dans leur vie ultérieurement, le fait de plaider coupable. Ils voulaient s'en sauver et sauver du temps.

1370 Et dans mes fonctions d'intervenant communautaire et de directeur d'organisme, j'ai eu aussi à rencontrer ces mêmes jeunes qui m'ont confié les mêmes choses. « Oui, j'ai plaidé coupable, pendant ce temps, j'étais innocent, je l'ai pas fait, mais j'ai voulu sauver du temps. Mais si je savais que j'allais avoir un dossier criminel, jamais je n'aurais plaidé coupable. » Parce que le dossier criminel a eu beaucoup d'impact ultérieurement dans leur vie.

1380 Et c'est exactement pour ça que je me suis déplacé. Je me suis dit, je suis sûr que beaucoup de ces jeunes-là ne viendront pas témoigner parce qu'à travers leur parcours, ils ont malheureusement, beaucoup d'entre eux ont sombré dans la criminalité suite à un premier aveu pendant qu'ils étaient innocents. Et dans mes fonctions à la direction de l'organisme Évolu Jeunes, j'ai eu à rencontrer ces jeunes parce que l'un des services que j'offrais, c'était le service des travaux

1385 communautaires. Les travaux communautaires, quand les jeunes faisaient des infractions avec la justice, ils venaient régler mon... notre slogan à l'organisme, c'était « Régler, c'est évoluer ». On offrait aux jeunes la possibilité de régler leur dossier. C'est-à-dire, à chaque fois qu'ils avaient des travaux communautaires, on leur permettait de venir les faire avec nous et on leur permettait de les faire dans des situations valorisantes.

1390 Au lieu de leur donner ça comme des conséquences punitives, on leur permettait de développer des talents qu'ils avaient. Ils avaient le mandat de s'assurer de faire... de s'assurer du bon déroulement des activités sportives qu'on avait comme le basket qu'on offrait comme service à des jeunes, eux autres, ils étaient devenus des moniteurs dans la cadre de leurs travaux communautaires, c'est eux autres aussi qui s'assuraient de la discipline.

1395 Et j'ai pu constater de mes yeux, comment en faisant leurs travaux communautaires, des jeunes qui étaient... qui avaient une prédisposition, qui avaient plaidé coupables ont trouvé une voix.

1400 Ils ont eu l'espoir et ces jeunes-là ont voulu se prendre en main. Et c'est suite à ça que dans le cadre de mes fonctions en tant que directeur de l'organisme, j'ai eu à sensibiliser beaucoup de ces jeunes-là, à leur demander « Est-ce que c'est quelque chose qui vous intéresserait de vous réinsérer socialement? » Et j'ai eu à développer un projet à Montréal-Nord grâce à une subvention de la municipalité et de la Ville de Montréal, un projet qui s'appelait Voie d'Accès justement pour ces jeunes qui voulaient embarquer sur une voie d'accès afin de sortir de la criminalité, de s'amender et puis d'aller vers le marché de l'emploi, vers l'employabilité.

1405 Et c'est là que j'ai frappé un mur vraiment pour vous dire que la... c'est là que je me pose la question à savoir, est-ce que la réinsertion sociale pour ces jeunes des communautés culturelles est vraiment une valeur? Dans le sens que j'ai eu à accompagner 20 jeunes à travers un parcours d'employabilité, en partenariat avec Emploi-Québec, le Carrefour jeunesse-emploi de Montréal-Nord et ces jeunes-là arrivés au bout du parcours, toutes les organisations leur fermaient leur porte et donc ils me disaient « Frantz, on avait de l'espoir ».

1415 Il y en a qui était sorti de prison, il y en a qui ont suivi le parcours qui ont retrouvé l'espoir pour à la fin se retrouver avec les mains vides où les différentes entreprises fermaient leur porte et j'ai été même voir la Ville de Montréal-Nord pour voir est-ce que ces jeunes-là, on pouvait leur permettre de même faire un stage dans les parcs afin de leur donner de l'espoir. Donc c'était peine perdue, ils n'étaient pas bienvenus nulle part.

1420 Alors, je me suis reposé la question parce que depuis que je suis intervenant, j'ai comme l'impression, c'est une impression que je vous partage d'ailleurs, qu'il y a... les jeunes sont pris dans un engrenage où ils ne peuvent pas sortir même quand ils veulent s'en sortir. Alors, je vous pose la question : c'est quoi l'avenir de ces jeunes-là quand on remarque actuellement à Montréal-Nord, probablement vous l'avez lu dans les journaux, on voit qu'il y a une sorte de... il y a eu plusieurs jeunes qui se sont entretués dernièrement et tout le monde se demande probablement qu'est-ce qui se passe?

1430 Mais, permettez-moi de vous dire qu'est-ce qui se passe est simple. Quand ces jeunes-là ne peuvent pas trouver de l'emploi nulle part, il y a juste un employeur qui leur permet de survivre, ce sont les... c'est le milieu criminel qui leur offre de l'emploi, c'est certain qu'ils vont s'entretuer entre eux, ils vont causer de l'insécurité publique et ils n'ont pas d'autre choix parce qu'ils doivent survivre. Alors, moi, je suis venu à la Commission justement pour demander à la Commission de se pencher sur la réalité de ces jeunes-là aussi, des jeunes qui croient qu'ils n'ont pas d'autres alternatives que de se relayer à la criminalité afin de trouver un moyen pour survivre.

1435 Je me suis fait le porte-parole de ces jeunes-là afin de venir vous sensibiliser à propos de ce phénomène. Merci, c'était de l'ensemble de...

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

1440 De ce que vous vouliez nous dire?

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

Pardon?

1445

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

C'était l'ensemble des choses que vous vouliez partager avec nous?

1450

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

C'était l'ensemble des choses que je voulais vous partager au niveau de la réalité de ces jeunes-là.

1455

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

D'accord. Merci beaucoup, monsieur Jean-Jacques. J'avais lu un article il y a quelque temps de Rima Elkouri qui racontait un peu des témoignages de jeunes à travers votre organisme et elle en venait à la même interrogation que celle qui vous nous portez ce soir.

1460

Juste pour comprendre, est-ce qu'à la Ville de Montréal ou à l'arrondissement Montréal-Nord, puisque c'était l'arrondissement avec lequel vous travaillez, est-ce qu'il y avait eu une ouverture pendant le projet à insérer, offrir des stages, avoir des moments projet-pilote avec les jeunes, mais qui n'a pas eu de pérennité par la suite?

1465

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

Bon, c'est certain qu'il y a une ouverture. L'ouverture est très politisée. Mais c'est dans les sphères...

1470

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

1475 Qu'est-ce que vous voulez dire « elle est politisée »?

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1480 Donc c'est concrètement parce que c'est bien d'avoir des jeunes qui suivent un parcours. Si au bout du parcours ils frappent des murs, ils frappent des portes closes, alors on les retourne dans la rue, Madame. C'est certain que ces jeunes-là en reprenant espoir, en étant sur la voie d'accès qu'on leur a offert, ils vont frapper une porte close, il n'y a pas d'entreprise qui leur donne une chance de se réinsérer malgré des fois, ce sont des infractions mineures.

1485 Je peux vous dire que j'ai eu à accompagner une jeune fille qui avait environ 18 ans, son infraction que je vous partage, c'était une altercation avec son copain, son petit copain où elle a eu comme conséquence, elle a eu un dossier criminel. Permettez-moi de vous dire que même à la Ville de... elle a eu un petit emploi où elle n'avait pas à déclarer son dossier criminel, elle s'est fait mettre à la porte parce qu'on a découvert qu'elle avait un dossier criminel.

1490 Et quand elle a plaidé coupable, cette jeune fille-là elle me disait : « Frantz, je ne savais pas que ça allait avoir cette conséquence-là, je n'ai même pas eu de procès. Mon avocat m'a demandé de plaider coupable puis elle allait m'avoir des travaux communautaires. Moi, j'ai accepté des travaux communautaires juste parce que... mais j'aurais pu me défendre si je savais que ça allait être une entrave à mon employabilité. »

1495 Je trouve ça infiniment triste de voir une surreprésentation des jeunes des communautés culturelles, que ce soit dans les centres jeunesse, que ce soit dans les prisons au Québec. Et je suis certain, ce n'est pas nécessairement parce que ces jeunes-là sont plus criminels, c'est parce qu'ils ne connaissent pas nécessairement leurs droits et les conséquences des choix qu'ils vont faire devant la justice.

1505           Moi-même en étant greffier et huissier au palais de justice de Montréal, j'ai fait des sauts quand j'ai entendu des jeunes plaider coupable. Pendant ce temps, leur dossier n'indiquait rien de cela. Même les juges sursautaient quand le jeune venait plaider coupable des fois.

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

1510           Donc, il y a vraiment à la fois de l'éducation au droit et aux conséquences, ce que vous faites dans l'organisme. Ma question précédente était à l'effet d'essayer de comprendre si la Ville, soit dans la Ville centre ou dans l'arrondissement avait donné une première chance à ces jeunes-là ou ce que je comprends, c'est que ça avait été très peu et que rapidement par la suite, il n'y a pas eu de suivi?

1515           **M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

              Oui. Non, c'est sûr que la Ville a donné une possibilité à l'organisation d'accompagner les jeunes.

1520           **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

              À l'organisme, oui oui, O.K.

1525           **M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

              Donc nous, en tant qu'accompagnateur, on a utilisé les ressources qui étaient disponibles afin de les amener à fréquenter les ressources. D'ailleurs, ces jeunes-là ne font pas confiance aux ressources parce qu'ils allèguent toujours les mêmes choses. Je dois... je peux vous dire en tant qu'exemple, la plupart, sur 20 jeunes que j'accompagnais, j'ai embauché une intervenante pour les accompagner à travers leurs principaux besoins.

1530

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Leurs démarches.

1535

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

Oui, leurs démarches. L'un des besoins spécifiés qu'on avait déterminés, c'est que la plupart des jeunes n'avaient aucune source de revenus dans la société pour vivre. Quand je leur demandais, c'était votre source de revenus, chômage, travail? « Non, rien, zéro ». J'ai dit : « Bien, pourquoi vous ne prenez pas l'aide sociale? » « Ah bien non, l'aide sociale on a essayé, ça n'a pas marché ».

1540

Donc j'ai dû faire un partenariat avec Emploi-Québec et ces jeunes-là que j'accompagnais pouvaient bénéficier grâce à notre support, grâce à notre accompagnement de l'aide sociale. Donc, c'était l'une des premières démarches qu'on faisait avec ces jeunes-là afin de les impliquer dans la société. Une fois là, on les accompagnait à maintenant développer leur employabilité parce que même quand ils voulaient vraiment s'en sortir pour travailler, ils n'avaient pas assez...

1545

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Ils n'avaient jamais d'expérience.

1550

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

Ni les compétences nécessaires, donc avec le Carrefour jeunesse-emploi on a pu développer, les aider à développer, on rentrait dans des projets qui correspondaient à leurs besoins qu'ils nous avaient indiqués.

1555

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

1560

Mme Gold a une question pour vous.

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

1565

Oui, bonsoir. Est-ce que je peux comprendre que les refus d'embauche que vivent les jeunes sont entre autres à cause de leurs antécédents judiciaires?

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1570

Des fois c'est à cause de plaidoyers de culpabilité qui n'était pas nécessairement...

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

1575

Non, c'est ça.

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1580

... d'un faux plaidoyer de culpabilité, des jeunes qui n'étaient pas très bien informés des conséquences, qu'ils ne voulaient pas que leur maman ou leur papa, des fois...

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

1585

Non, je comprends.

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1590

Il y a toutes sortes de raisons qui vont pousser des jeunes qui ne sont même pas des...

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

1595 Non, je comprends ça. Vous savez sûrement que l'article 18.2 de la Charte interdit un employeur de ne pas embaucher quelqu'un par le seul fait qu'il était déclaré coupable. En tout cas, tout ce que je veux dire, que vous savez sûrement, c'est en violation de la Charte des droits et libertés de la personne. C'est facile à dire qu'il y a des recours, mais je ne peux pas m'empêcher de le mentionner ce soir, c'est tout.

1600 **M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

Oui, merci beaucoup de me l'apprendre.

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

1605 Puis la Commission des droits de la personne.

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1610 Mais je dois vous dire que même au niveau des mesures sentencielles, les travaux communautaires que les jeunes avaient, ils avaient... beaucoup d'eux n'effectuaient pas ces travaux parce qu'ils avaient beaucoup de difficultés à trouver une place qui voulaient les accueillir.

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

1615 Même en travaux communautaires.

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1620 Pour faire des travaux communautaires parce que c'est très difficile pour un jeune qui a fait n'importe quelle petite infraction, qui a hérité des travaux communautaires, les places sont très

frileuses pour dire... pour les introduire auprès de clientèle vulnérable aussi.

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

1625

Peut-être qu'ils sont stigmatisés pour le reste de leur vie souvent, s'ils ne trouvent pas une...

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1630

Tout à fait.

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

1635

Jean-François?

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

1640

Bonjour. Quand vous prenez ces jeunes-là, quand ils arrivent chez vous, ils sont déjà passés à travers le processus judiciaire, ils ont déjà une condamnation, c'est bien ce que je... ils ont...

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1645

Il y en a qui sont venus suite à leur condamnation parce qu'on a un partenariat avec le ministère de la Sécurité publique. Il y en a aussi qui sont venus pour être accompagné à travers leur procédure judiciaire aussi.

1650

En fait, nous, on travaillait aussi avec beaucoup... avec des avocats qui nous permettent de répondre aux besoins de ces jeunes-là, qui viennent bénévolement offrir leurs services aussi pour mieux accompagner.

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

1655 Le sens de ma question, c'était : ce qu'on constate, c'est que ces jeunes-là connaissent mal leurs droits s'ils sont tentés de plaider coupable en pensant que ça va accélérer quelque chose.

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1660 Tout à fait.

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

1665 Alors à ce moment-là, qui peut intervenir chez eux? Est-ce que votre organisme peut le faire? Est-ce qu'il y a une... est-ce que ça se parle entre les services, les services de la police, les organisations communautaires de votre arrondissement pour justement que le jeune ne fasse pas ce pas, qui est déjà le pas un petit peu trop loin qui peut l'amener dans une voie sans issue?

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1670 C'est certain dans l'ensemble de mon témoignage, vous comprendrez que ce que je dénonce principalement, c'est ce double standard au niveau de la justice pour des jeunes qui vont bénéficier de l'aide juridique, tandis que cette aide même qu'on leur offre, c'est de l'aide empoisonnée. C'est-à-dire c'est une aide où on ne tient pas compte de leur futur, on va juste demander au jeune de plaider coupable sans vraiment s'assurer que ce jeune-là était vraiment  
1675 coupable. Donc moi, je trouve tout à fait injuste, tout à fait grave comme situation. C'est une entrave à la justice et je trouve que c'est à dénoncer et c'est à circonscrire dans une société de droit.

**Mme ARIANNE ÉMOND, commissaire :**

1680 Mais ce que je comprends de votre témoignage aussi c'est qu'il faut amplifier la lutte aux inégalités et particulièrement dans plusieurs arrondissements.

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1685 Tout à fait. Surtout pour ce type de profil de jeunes qui n'osent même pas eux-mêmes  
dénoncer leur situation. Ils n'osent même pas eux-mêmes parce qu'ils se sentent coupables.  
D'ailleurs, j'en ai invité à venir avec moi témoigner. Ils ont dit : « Non, Frantz, on ne va pas se faire  
reconnaître, se faire voir, là. » J'ai même eu à faire des rencontres, ces jeunes-là sont tellement  
stigmatisés, à chaque fois que je leur propose de...

1690

**Mme ARIANNE ÉMOND, commissaire :**

De témoigner?

1695

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

... de témoigner ou de venir, ça cause même d'émois au niveau des fonctionnaires et des  
élus de la Ville. Je peux vous dire comme anecdote que le jeune Freddy, le jeune Villanueva, dont  
le frère était mort à Montréal-Nord, j'ai eu à l'accompagner dans le cadre du projet Voie d'accès. Et  
1700 pour favoriser sa réinsertion sociale, il était complètement en bris de confiance avec le système, le  
jeune.

Et on travaillait avec lui au niveau de l'organisme afin de favoriser sa réinsertion, développer  
son employabilité, on avait bon espoir, le jeune, il faisait des... Et dans le cadre d'une rencontre qui  
1705 se faisait à la Ville, je devais venir avec des jeunes puis j'ai envoyé le nom des jeunes, j'ai inclus le  
nom de Villanueva dedans.

C'était un branle-bas de combat, mais pour lui, il s'était tenu aux aguets, l'organisation  
accompagnait un jeune puis on l'a traité comme si c'était un jeune terroriste. Puis j'ai trouvé ça  
1710 tellement scandaleux de réagir comme ça face à une jeunesse, je me demande « Écoutez, est-ce  
que le nom Villanueva vous fait aussi peur? » Vraiment, moi, je regarde le jeune; le jeune, je travaille

1715 avec lui. Le jeune avait peur, puis le système a peur du jeune. Moi, je trouve ça scandaleux. Je trouve ça scandaleux. Et le jeune il s'est senti tellement... Lui, il a décidé, il m'a dit : « Non, moi, Frantz, je n'y vais plus parce que je sais que le regard qu'ils vont porter vers moi, là, je vais me sentir mal à l'aise. »

1720 Donc, ce sont des... C'est vrai que même quand on veut faire des efforts pour accepter ces jeunes-là, on sent qu'ils sont vraiment mal venus. D'ailleurs, beaucoup de jeunes m'ont déjà confié : « Je n'étais pas agressif, c'est la madame qui m'a rendu agressif, c'est son regard qui m'a rendu agressif. Elle m'a vu, elle s'est comportée en victime. Elle s'est tellement comportée en victime, là, que moi je me suis comporté comme un agresseur. » Et ça arrive très souvent.

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

1725 Aviez-vous des questions?

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

1730 Moi, oui.

**Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Est-ce que c'est ça que tu viens de me dire? Oui, allez-y, Maryse.

1735 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

1740 En fait, merci pour ce témoignage parce que ce que vous nous apportez aussi puis qui est extrêmement important, c'est l'impact sur la vie des jeunes. On parle de racisme systémique, il y a une chose que vous n'avez pas nommée, mais je pense que c'est clair, qu'on a tous senti ça, c'est que ces jeunes dont vous parlez sont des jeunes qui viennent ou de minorités racisées, ou d'autres groupes, est-ce que, crûment, est-ce qu'ils... est-ce que vous avez des jeunes blancs, est-ce que

vous avez... parce que vous parlez de deux poids, deux mesures?

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1745

Oui, il y a deux poids, deux mesures. Et en effet, mais vous serez surpris de constater non seulement il y a des jeunes aussi des jeunes blancs. Dans les jeunes que j'ai côtoyés, permettez-moi de vous dire que moi, j'ai accompagné un jeune Russe qui était dans la rue depuis l'âge de 13 ans, il a passé à travers tout le système.

1750

Et ce jeune-là, on aurait pu le confondre avec un jeune québécois et à chaque fois, que je vois ce jeune, je lui dis : « Tu sais, jamais je n'aurais cru que les jeunes blancs pouvaient vivre autant de problèmes au niveau des services sociaux. » Un jeune qui est dans la rue depuis à 13 ans et puis il a échappé aux filets donc il n'a jamais été encadré par la DPJ, il a toujours vécu dans la rue jusqu'à ce qu'il atterrisse à l'organisme.

1755

Je dois vous dire, bien, actuellement, je sais qu'on a accompagné ce jeune-là le plus loin qu'on pouvait. Là, je pense qu'il a 19 ou 20 ans, je ne sais pas où est-ce qu'il est rendu. Mais c'est certain que la plupart de notre clientèle à 60 %, c'était des jeunes des communautés culturelles qui sont le plus racisés, mais les jeunes les plus marginalisés, on avait des jeunes Arabes, des jeunes Haïtiens, des jeunes latinos qui fréquentent notre organisation. Et ce sont les jeunes qui sont les plus sous-représentés dans les services sociaux et que ce soit dans la prison de Bordeaux, dans les prisons du Québec ou dans les centres jeunesse, c'est un constat.

1760

1765

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Et donc, au fond ce qui les rassemble aussi, c'est une situation socio-économique défavorisée au point de départ.

1770

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

Tout à fait.

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

1775

Et une double discrimination qui peut s'ajouter à la situation socio-économique défavorisée qui peut être l'appartenance à un groupe ethnique dont on, c'est comme un cercle vicieux, dont on soupçonne théoriquement le potentiel criminel, dont le procès est fait avant même qu'on l'arrête.

1780

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

1785

Tout à fait. Et j'irais plus loin dans ce que vous venez de dire, Madame Alcindor, j'ai eu à dénoncer la définition du mot « gang de rue ». Une définition qui est tellement floue, qui est tellement complexe que très souvent, moi, à travers les tables de concertation de Montréal-Nord, j'ai eu à demander à la police plusieurs fois de : « Est-ce que vous pouvez me redéfinir gang de rue? Quand vous parlez de gang de rue, je vois que vous parlez des activités criminelles de l'importation de drogues, de vol avec arme blanche, de toutes sortes d'infractions criminelles, vente de drogues et tout et puis, je vois que vous mélangez aussi les incivilités des jeunes qui font des incivilités, des jeunes ados qui ont des comportements quelconques. Est-ce qu'on peut vraiment mélanger ces deux groupes-là dans le même panier quand on parle de criminalité? »

1790

1795

Moi en tant qu'intervenant, c'est certain, j'ai d'abord travaillé auprès des jeunes ados, puis les jeunes ados, moi personnellement, je pense que ce sont des victimes aussi de ces criminels et qu'on pourrait appeler des gangs de rue. Et très souvent, quand j'ai vu que... quand j'ai vu un policier me parler d'un jeune de 9 ans qu'ils affichaient dans le poste comme appartenant à un gang de rue, ça m'a soulevé le cœur. Je dois vous dire que ça m'a soulevé le cœur d'entendre ce genre de constat.

1800

J'ai eu à intervenir dans des écoles primaires où des jeunes qui avaient fait des gestes qui étaient mal interprétés puis on les soupçonnait d'appartenir à des gangs de rue. J'ai

1805 dit : « Vous les soupçonnez d'être des victimes des gangs de rue ou des membres de gangs de rue, Monsieur le policier? On doit s'entendre, là, on parle d'un enfant de 9 ans, si vous déjà les catégorisez, vous les stigmatisez, vous leur donnez des étiquettes, je comprends que bientôt il va faire... ils vont finir par faire partie de la criminalité. »

1810 Et, je... ce sont des choses que je dénonce avec véhémence, mais il y a une sourde oreille volontaire qui se fait parce qu'il y a des termes qui sont, des termes qu'on peut dire : ce sont des vaches à lait. Gang de rue, intimidation, des fois, on va mélanger ces termes-là afin d'aller chercher... Parce que la plupart des organisations qui travaillent vont en chercher des subventions à travers des thématiques pour lesquelles ils ne sont pas outillés.

1815 Comme je dis souvent, les problèmes de criminalité, reliés à la criminalité, on n'a pas d'outils nous autres, les intervenants nécessairement pour les combattre. On peut prévenir, on peut... quand on travaille avec les ados, on peut faire la prévention, donc, mais les... nos ados ne sont pas des agresseurs, ce sont des victimes. On ne devrait pas les mettre dans le panier des agresseurs quand ce sont des propres victimes.

1820 Si on les traitait comme des victimes, on ne les stigmatisait pas, on ne les étiquetait pas, je ne pense pas qu'on aurait autant de délinquants dans les communautés culturelles et ça, je peux vous le garantir parce qu'en travaillant avec des jeunes ados, en les valorisant, en leur faisait comprendre : « Bien non, vous n'êtes pas des rouges ni des bleus. Faites-vous des activités criminelles? Bien non, l'incivilité que tu as faite, là, ce n'est rien de... ce n'est pas criminel. C'est une incivilité, ce n'est pas... on ne doit pas te catégoriser gang de rue. »

1825 Beaucoup de ces ados-là se conforment à des étiquettes, pourtant, ils ne mettent aucune activité criminelle.

1830 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Moi, je vais terminer en disant, vous me direz si j'ai bien compris, c'est que outre les

effets pervers et très, je dirais, tragiques, sur des jeunes, très jeunes, il y a avant même, vous déplorez une réinsertion sociale qui n'est pas réussie pour des jeunes qui, en fait, n'ont jamais été insérés socialement.

1835

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

Tout à fait.

1840

**Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

On parle de réinsertion, mais en fait, c'est parce que ces jeunes-là pour la plupart étaient déjà exclus.

1845

**M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

Ils étaient déjà exclus et ils n'avaient pas les... même quand ils voulaient trouver la main qu'on leur... il n'y a pas beaucoup de personnes qui leur tendaient une main parce que ces jeunes-là en étant exclus... et quand je vous parle de jeunes, je vous parle également des jeunes filles, il ne faut pas voir nécessairement les jeunes garçons, il y a beaucoup de jeunes filles, des jeunes filles qu'on choisit d'aller danser, d'aller se prostituer, et c'était leur cas également.

1850

Elles n'avaient... elles ont trouvé qu'elles n'avaient pas d'autres alternatives que pour faire de l'argent pour se faire une vie, ce que d'aller dans ce milieu-là. Je trouve qu'en leur offrant une vraie chance de réinsertion, de se réinsérer, en leur offrant l'accompagnement nécessaire... Parce que je dois vous dire que les ressources sont là. Les ressources sont là, mais ces jeunes-là ne vont pas fréquenter de ces ressources-là parce qu'ils ne font pas confiance à ces ressources-là.

1855

1860

Et l'une des solutions qui permettraient la fréquentation de ces ressources-là d'une bonne façon, ce serait avec un accompagnement de gens fiables, de gens qui peuvent mieux

interpréter leurs besoins. Je dois vous dire que ces jeunes-là même quand on leur demande leurs besoins, ils ne sont même pas capables de les nommer, de les identifier.

1865 Et c'est ce que je trouve le plus triste, et c'est ce que je trouve le plus aberrant dans plusieurs études qui sortent à travers même la bouche de jeunes qui ne peuvent même pas identifier certaines études.

1870 Quand je vous parle d'études, c'est par rapport l'étude sur les gangs de rue, plusieurs experts qui se sont prononcés sur les gangs de rue ont profité de déclaration de jeunes dans les centres jeunesse pour définir c'est quoi un gang de rue. Des jeunes qui n'avaient même pas rapport dans les gangs de rue.

1875 Moi, je peux vous dire en tant que travailleur de rue, personne qui travaille sur le terrain, je sais sciemment qu'un gars qui fait partie des gangs de rue, c'est un gangster, c'est un criminel, qui n'a rien à voir avec des ados qui ont des problèmes de comportement ou bien qui vont créer des incivilités. Et ces ados-là, quand des adultes comme vous ont peur d'eux parce qu'ils ont... parce qu'ils s'identifient comme si c'était des gangsters, vous leur donnez du pouvoir à ces ados-là, du pouvoir qu'ils n'avaient même pas.

1880 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

On va vous remercier maintenant, Monsieur Jean-Jacques, vraiment. On apprécie beaucoup que vous vous soyez déplacé. Merci pour porter leurs voix.

1885 **M. FRANTZ JEAN-JACQUES :**

Merci de m'avoir écouté, ça me fait plaisir d'être parmi vous ce soir.

1890 **Mme ARIANNE ÉMOND, coprésidente :**

Merci beaucoup.